**Annexe 10**

** Avant toute inscription, il vous est recommandé de vérifier les informations de votre fiche identité, notamment votre adresse électronique**

1) Le dossier se compose de **pièces obligatoires** ([**Arrêté du 11 juillet 2018** relatif à la procédure d'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037308181/2023-07-17/)) :

* une **pièce justificative** permettant d’établir la possession du **diplôme**pour lequel vous demandez la dispense de l’HDR (et **obligatoirement sa traduction française** si elle est rédigée en langue étrangère).
exemple : la copie du diplôme (avec sa**traduction française** s’il est rédigé en langue étrangère) ou si vous n’êtes pas encore en possession du diplôme une attestation de son obtention signée par l’université où vous l’avez soutenu ;
* la copie du**rapport de soutenance**du diplôme produit, comportant notamment la liste des membres du jury et la signature du président du jury (et **obligatoirement sa traduction française** s’il est rédigé en langue étrangère).
**NB** : si vous avez soutenu votre thèse dans une université étrangère qui n’établit pas de rapport de soutenance, vous devez fournir une attestation de l’établissement certifiant qu'aucun rapport de soutenance n'a été établi et, le cas échéant, toute pièce qui pourrait remplacer ce document.

***Attention : Les diplômes, rapports de soutenance, attestations et justificatifs rédigés en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.***

* un **curriculum vitae** présentant les activités en matière d’enseignement, de recherche, d’administration et d’autres responsabilités collectives. Ce document mentionnera, le cas échéant, le cursus, le parcours professionnel et la liste de publications du candidat ;
* un exemplaire des **travaux, ouvrages et articles** dans la limite de **cinq documents** (exemples : articles, publications, contributions à des colloques, notes…)

***Attention*** : ***Chacun de ces travaux, ouvrages et articles doit être accompagné d’un résumé en français s’il est rédigé en langue étrangère et si la section le demande.***

2) Le candidat doit également fournir les **pièces complémentaires** exigées par sa section.

 Tableau des documents complémentaires exigés par les sections du CNU (en cours d’actualisation, prochainement en ligne)

 Vous êtes invité(e) à vous reporter aux **critères d’examen des dossiers de qualification** mis en ligne par les sections à cet endroit : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>

**Afin de préparer au mieux votre dossier, nous vous invitons à consulter la liste des points à vérifier qui se trouve sur le portail.**